

a donné plusieurs raisons pour lesquelles il serait opposé à l'amendement, mais a toutefois soutenu que l'amendement était régulier.

Je voulais tout simplement avancer des raisons identiques à celles de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Or, comme je suis très respectueux du Règlement, je vais attendre le moment approprié pour continuer mes observations.

M. l'Orateur suppléant: Des arguments assez sérieux ont été avancés en faveur de la recevabilité de l'amendement proposé par l'honorable député de Roberval, et j'en remercie les honorables députés.

Si la Chambre y consent, j'aimerais étudier pendant quelques minutes tous les aspects de l'amendement proposé, et je pourrais demander au prochain orateur, soit l'honorable député de Macleod (M. Kindt) de faire ses observations entre temps, après quoi je suis d'avis que je pourrai rendre une décision sur l'amendement proposé.

(Traduction)

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Au cours de la dernière demi-heure, j'ai appris une ou deux choses que je ne connaissais pas auparavant, à titre de député. J'ai appris comment faire deux discours sur un seul sujet et comment obtenir de l'Orateur qu'il consente à une prolongation du temps qui m'est alloué, bien qu'on ait dit nettement que le député de Roberval en était arrivé à la conclusion. Hier soir, comme il est consigné dans le hansard, à la page 5724, l'honorable député de Roberval, à la fin de ses commentaires, a dit: «En conclusion, je demande au ministre de permettre à la Banque du Canada...», et le reste. Il a alors repris son siège. Après quoi, ayant ensuite la parole, je me suis levé et j'ai déclaré: «Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?»

Depuis la séance d'hier, le groupe qui occupe le coin le plus éloigné, a décidé de présenter un amendement. Aujourd'hui, les membres de ce groupe se sont présentés devant l'assemblée et ont réussi à faire prolonger le temps de parole de l'honorable député de façon qu'il puisse faire non seulement quelques remarques supplémentaires, mais un discours de 15 minutes et prendre une bonne heure de plus sur le temps dont dispose cette assemblée.

Qui donc accapare le temps de la Chambre? Qui nous empêche de progresser? Je ne voulais pas laisser passer cette occasion de faire quelques commentaires à ce propos, parce que cela m'irrite à l'extrême. Ce qui est arrivé sous mes yeux est une chose exécrable qui a échappé à l'Orateur; celui-ci, en toute bonne foi—et je l'appuierai au besoin—le député qui a siégé dans le coin le plus

éloigné était sincère en désirant faire seulement quelques remarques supplémentaires. Il est devenu évident, depuis lors, surtout le progrès de la motion qui vient d'être présentée, que toute l'affaire a été un coup monté. Ce genre de conduite est répréhensible.

Maintenant, nous revenons au sujet des prêts aux étudiants. Je tiens à dire au ministre des Finances—c'est à lui, d'ailleurs, que vont s'adresser la plupart de mes observations—que, comme nous sommes tous en faveur des prêts aux étudiants, nul ne lui reprochera de présenter une telle mesure. Au contraire, nous sommes tous prêts à l'en féliciter. Il empêche qu'il devrait réfléchir davantage sur les rouages qu'il songe à créer relativement à ces prêts.

Revenons d'abord, monsieur l'Orateur, au taux d'intérêt que le ministre a mentionné hier. Selon lui, les banques exigeront à peu près 5½ p. 100. Il est donc une chose que je prierais la Chambre et le ministre de retenir: la maison de prêt ne court aucun risque. Le prêt que la banque va consentir est entièrement garanti, intérêt et principal, et si l'emprunteur mourait, c'est le ministre qui paierait. La question du risque, qui d'ordinaire détermine le taux d'intérêt de la banque, ne se pose donc pas ici.

Voyons maintenant sur la valeur globale des prêts qui seront consentis. Le ministre a déclaré que les étudiants pourraient faire une demande de prêt pendant la période qui va d'un an à cinq ans. Ensuite, lorsque l'étudiant aura obtenu son diplôme, ou peu après, il y aura une période allant de deux à dix ans au cours de laquelle il pourra rembourser son prêt. D'après le ministre, une somme d'environ 40 millions devra être affectée, chaque année, à l'application des dispositions du projet de loi.

Faisons un petit calcul. Supposons qu'au cours des cinq premières années, 200 millions sont prêtés aux étudiants en vertu du programme. Compte tenu du fait que les étudiants ont de deux à dix ans pour rembourser leurs prêts, il est concevable qu'avant que le programme se soit stabilisé et fonctionne un peu comme un fonds automatiquement renouvelable, les sommes prêtées et non encore remboursées atteignent 800 millions. Le ministre a déclaré hier que le chiffre serait environ 500 millions; d'autres députés ont mentionné 800 millions. En faisant certains calculs, j'ai constaté qu'il serait peut-être de 800 millions, dans dix ou douze ans, lorsque le programme aura trouvé son niveau normal. Si tel est le cas, en calculant l'intérêt sur 800 millions de dollars à un taux de 5½ p. 100, vous obtenez un montant de 46 millions qui sera versé chaque année aux banques du Canada. C'est une très forte somme. Voilà le montant d'argent que la présente mesure remettra entre les mains des banques.